

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 630** Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer quatre conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec quatre établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20 rue du Temple (4e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Luminor – Hôtel de Ville (4e). 183686-2019-09382

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Cinéma des Cinéastes (17e).Paris, 182368-2019-09380

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98 boulevard Montparnasse (14e), afin de participer aux travaux de rénovation du Cinéma Les 7 Parnassiens (14e). 182829-2019-09379

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à SA Les écrans de Paris, 60 rue Pierre Charron (8e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Majestic Passy (16e) et du cinéma Reflet Médicis (5e).182467-2019-09381

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 4 conventions dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 150.000 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**